



WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

<02/09/2024>

**APPEL À CANDIDATURES POUR L'OCTROI D'UN
MANDAT DE DIRECTION DE DOMAINE DE LA DANSE
A POURVOIR DANS UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS,
à savoir ARTS² à Mons**

Coordonnées du P.O.

Nom : Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)

Adresse : Boulevard du Jardin Botanique 20-22, 1000 Bruxelles

Adresse électronique : selection.promotion@w-b-e.be

Site web : www.w-b-e.be

Coordonnées de l'école

Nom : ARTS²

Adresse : Rue de Nimy 7, 7000 Mons

Site web : www.artsaucarre.be

Date présumée d'entrée en fonction : 01/01/2025



Caractéristiques de l'École supérieure des Arts :

Situation :

Le siège d'ARTS² est situé à Mons. Une partie des formations est assurée à Charleroi.

Offre d'enseignement :

ARTS², établissement référent, a été créé en 2011-12 par fusion entre l'ESAPV et le Conservatoire royal de Mons. L'ESA rassemble trois domaines (Arts visuels, Musique, Théâtre) en deux implantations principales sises à Mons. Elle déploie aussi des activités d'enseignement à Charleroi, que ce soit pour le domaine des arts visuels, ou bientôt de la danse.

Le domaine de la Danse est présent en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis la rentrée académique de septembre 2021, par l'organisation d'un master en danse et pratiques chorégraphiques (INSAS, l'ENSAV La Cambre et Charleroi Danse, en partenariat avec l'ULB - Master en Arts du Spectacle),

À la rentrée académique 2024-2025, cette offre sera complétée par un cursus de Bachelier et Master en danse : interprétation au sein d'ARTS², en coorganisation avec la Haute Ecole Provinciale du Hainaut-Condorcet et Charleroi danse et en collaboration avec l'INSAS et l'ENSAV La Cambre.

Encadrement :

La direction du domaine de la Danse sera sous l'autorité hiérarchique de la direction d'ARTS², en étroite concertation avec le Comité de gestion.

Infrastructure de l'établissement :

Le siège d'ARTS² est situé à Mons, au Conservatoire royal (7, rue de Nimy). Les formations d'Arts visuels et de Théâtre, ainsi qu'une partie des cours du domaine Musique, sont assurées au Carré des Arts (rue des Soeurs Noires). La formation en Danse-Interprétation sera dispensée à Charleroi, au siège de Charleroi-Danse et dans différents lieux culturels situés dans la ville, ainsi qu'à la Haute Ecole Condorcet. Le dossier d'implantation définitive à Charleroi fera partie des missions de la Direction de la danse, en collaboration avec la direction de l'ESA et le pouvoir organisateur.

Population scolaire :

ARTS² compte aujourd'hui plus de 800 étudiants, répartis au sein des domaines des arts visuels, de la musique ou du théâtre. Tous se destinent à devenir professionnels des arts. En raison de l'attractivité de l'établissement, ils s'inscrivent fréquemment munis d'un important bagage artistique. L'ancrage international de l'établissement est à souligner: près de 35% des inscrits viennent de multiples horizons (Europe, Asie, Amérique du sud), entre autres grâce aux nombreux partenariats internationaux. Ce pourcentage dépasse 50% en Musique.



Caractéristiques pédagogiques :

- La structure rassemblant quatre domaines artistiques au sein d'une même école, favorisant le dialogue des arts et les projets interdisciplinaires ;
- L'important pôle "production" (concerts, expositions, spectacles) qui permet aux étudiants de se former activement à différentes situations professionnelles ;
- La pédagogie par projet qui en découle ;
- La qualité des intervenants pédagogiques et leur renommée artistique reconnue ;
- Une approche pédagogique soucieuse de l'individu, avec un suivi concret des enseignants.

Éléments d'attractivité :

Avec ses quatre domaines, ARTS² présente une structure unique en Fédération Wallonie-Bruxelles. La formation disciplinaire y est réputée, pendant que la variété des disciplines enseignées permet des rencontres fécondes entre étudiants/es et une interdisciplinarité croissante.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Questions juridiques: Nicolas LIJNEN – Attaché juriste à la Direction générale des Personnels de l'Éducation - nicolas.lijnen@cfwb.be

Questions à propos du profil de fonction: Michel STOCKHEM - Directeur ARTS² - direction@artsaucarre.be

Destinataires de l'appel :

Toute personne répondant aux conditions d'accès à la fonction.

Modalités pour postuler :

Le dossier de candidature doit être envoyé, au plus tard le 30 septembre 2024 à 23h59.

Celui-ci doit être envoyé par voie électronique. Il vous est fortement conseillé d'ajouter un accusé de réception et de lecture à votre e-mail. Le candidat s'assure ainsi de la bonne réception de son dossier.

Destinataire : [selection.promotion\(at\)w-b-e.be](mailto:selection.promotion(at)w-b-e.be)

Objet : WBE ESA DIR 2024 001

Un accusé de réception sera envoyé par le service Sélection et Promotion de l'Enseignement pour tout dossier transmis par voie électronique.

Il est toutefois possible de transmettre le dossier de candidature par recommandé ou de le déposer contre avis de réception à :

Wallonie-Bruxelles Enseignement - Boulevard du Jardin Botanique 20-22 à 1000 Bruxelles.

Direction des ressources humaines : Service sélection et promotion de l'enseignement. Bureau 2G23.

L'envoi par recommandé ou le dépôt contre avis n'exclut pas l'envoi par voie électronique.



Le dossier de candidature comportera :

- un acte de candidature d'après le modèle reproduit en annexe dans le présent appel ;
- un curriculum vitae et des documents relatifs aux titres et à l'expérience utile visée à l'article 68 du décret du 20 décembre 2001 précité ainsi que, le cas échéant, des mentions de publications scientifiques et justifications d'expériences professionnelles ou artistiques diverses ;
- des éléments susceptibles d'établir leur valeur et leurs mérites, ainsi qu'à en apporter, le cas échéant, la preuve ;
- d'un projet pédagogique et artistique qui expose la manière, détaillée et singulière, dont le candidat envisage sa tâche de direction de domaine (cf art 9, art.72§5 et art.121ter - 6° combinés, du décret du 20 décembre 2001 précité) ; ce projet doit faire montre d'une bonne connaissance des écoles supérieures des arts et du monde de la danse en Belgique et comporter un volet stratégique ;
- d'un extrait du casier judiciaire (ou équivalence pour les candidats hors Belgique) daté de 6 mois maximum.

Attention, les dossiers de candidature incomplets ou ne répondant pas aux exigences ne pourront pas être considérés comme recevables pour la suite de la procédure de sélection et de promotion.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction.
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur.
- Annexe 3 : Formulaire de candidatures (disponible en version électronique sur notre site internet : www.wbe.be/jepostule et à joindre dans votre candidature)



Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

Ce mandat est accessible aux membres du personnel de l'établissement nommés à titre définitif ou désignés à titre temporaire à durée déterminée ou indéterminée, ainsi qu'à tout candidat répondant aux conditions fixées par l'article 121ter du décret du 20 décembre 2001 précité, à savoir :

((10 [...];

2° jouir des droits civils et politiques;

3° remettre, lorsqu'il s'agit d'une première entrée en fonction dans l'enseignement, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans les conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;

4° être de conduite irréprochable;

5° satisfaire aux lois sur la milice;

6° déposer un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé et le présenter à la Commission de recrutement.

Les candidatures recevables seront transmises à la Commission de recrutement pour examen.

Conformément à l'article 104 du décret du 20/12/2001 précité pris en application des articles 57§1 al.4 et 124, « les candidatures aux fonctions du personnel directeur [...] sont examinées par la Commission de recrutement. Cette Commission apprécie les curriculum vitae des candidats et examine leur projet pédagogique et artistique. Après examen des projets, la Commission sélectionne les candidats retenus pour un entretien individuel. La Commission de recrutement remet un rapport motivé pour chaque candidat au Conseil de gestion pédagogique. Le directeur transmet le rapport accompagné de l'avis du Conseil de gestion pédagogique [...]» au pouvoir organisateur.

Les candidats/es retenus/es pour l'entretien seront invités/es à se présenter devant la Commission de recrutement. Ceux/celles-ci en seront informés/es par pli simple ainsi que par courrier électronique, au plus tard 8 jours calendrier avant la date de leur entretien.

Les candidats/es non retenus/es seront informés/es par pli simple ainsi que par courrier électronique (à l'adresse fournie par le candidat/e dans son acte de candidature et sans que Wallonie Bruxelles Enseignement ne puisse être tenue responsable de la non-délivrance du courriel pour une cause technique ou imputable au candidat telle que erreur dans l'adresse communiquée, indisponibilité de celle-ci etc.).

Le jury oral est prévu le 31.10.2024 (sous réserve de modifications).

Votre attention est attirée sur le fait qu'il ne sera pas possible, pour des raisons d'organisation, de vous recevoir à un autre moment que ceux fixés par la commission de recrutement.

Wallonie-Bruxelles Enseignement promeut la diversité et l'égalité des chances. Nos chargés de sélection mettent en œuvre des procédures de sélection objectives fondées sur les compétences. La couleur de peau, l'origine, le sexe, les convictions religieuses, le handicap... ne jouent aucun rôle dans le screening et l'évaluation des candidats.

Vous présentez un handicap, un trouble ou une maladie et souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection ?



Faites-en mention dans votre acte de candidature en nous fournissant les informations qui nous permettront d'adapter les conditions de l'entretien.

Pour toute question sur les aménagements raisonnables : [selection.promotion\(at\)w-b-e.be](mailto:selection.promotion(at)w-b-e.be)





**WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT**

Annexe 2 - Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur :

Direction du domaine de la Danse

Etablissement : ARTS²

Référence : WBE ESA DIR 2024 001



Mission de la fonction

La direction du domaine de la Danse a une compétence générale de pilotage et d'organisation de l'établissement. Elle assume les responsabilités que son pouvoir organisateur, WBE, lui confie.

La mission générale de la direction du domaine de la Danse est de concevoir et de développer la stratégie pédagogique du domaine telle que définie aux créations des bachelier et master en Danse: interprétation, et ce en lien direct avec le Comité de gestion du master, composé des directions d'ARTS², l'INSAS, de l'ENSAV-LA Cambre, de la Haute Ecole Condorcet et de Charleroi Danse.

Relations fonctionnelles :

	Régulières	Ponctuelles
La Direction de l'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Pouvoir Organisateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Pouvoir Régulateur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les partenaires et interlocuteurs extérieurs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les médias	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les membres du personnel,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les étudiants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le conseiller en prévention	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Environnement de travail :

Établissement Itinérant

Missions de WBE en tant que pouvoir organisateur

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) est le plus important pouvoir organisateur d'enseignement dans l'espace belge francophone. Nous rassemblons 500 établissements scolaires et apparentés (internats, centres PMS, etc.), dont cinq Hautes Écoles et cinq Écoles supérieures des Arts, répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce service public accueille plus de 211 000 élèves ou étudiants de la maternelle à l'enseignement supérieur et emploie plus de 30 000 personnes. WBE, c'est aussi 3.200.000 m² de bâtiments scolaires distribués sur 800 sites géographiques.

Le décret spécial du 7 février 2019 crée un organisme public autonome chargé de la compétence de pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

La mission générale de WBE est de participer à l'organisation, à la bonne marche et au développement de ses établissements, au bénéfice de tous ses membres du personnel et, à travers eux, de tous ses élèves et étudiants.



WBE, par l'engagement et la qualité du travail des membres de son personnel, offre à chaque étudiant, à chaque élève et à sa famille, la possibilité de vivre et de partager des valeurs essentielles :

Démocratie

WBE forme les élèves et les étudiants au respect des Libertés et des Droits fondamentaux de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant. Il suscite l'adhésion des élèves et des étudiants à l'exercice de leur libre arbitre par le développement de connaissances raisonnées et l'exercice de l'esprit critique.

Ouverture et démarche scientifique

WBE forme des citoyens libres, responsables, ouverts sur le monde et sa diversité culturelle. L'apprentissage de la citoyenneté s'opère au travers d'une culture du respect, de la compréhension de l'autre et de la solidarité avec autrui. Il développe le goût des élèves et des étudiants à rechercher la vérité avec une constante honnêteté intellectuelle, toute de rigueur, d'objectivité, de rationalité et de tolérance.

Respect et neutralité

WBE accueille chaque élève et chaque étudiant sans discrimination, dans le respect du règlement de ses établissements scolaires. Il développe chez ceux-ci la liberté de conscience, de pensée, et la leur garantit. Il stimule leur attachement à user de la liberté d'expression sans jamais dénigrer ni les personnes, ni les savoirs.

Emancipation sociale

WBE travaille au développement libre et graduel de la personnalité de chaque élève et de chaque étudiant. Il vise à les amener à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences pour leur permettre de prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Actif face aux inégalités sociales, WBE soutient les moins favorisés afin qu'aucun choix ne leur soit interdit pour des raisons liées à leur milieu d'origine.

Confiants en eux, conscients de leurs potentialités, l'élève et l'étudiant construisent leur émancipation intellectuelle, gage de leur émancipation sociale.



En tant que **Direction du domaine de la Danse**, vous pouvez être amené(e) à :

Le pilotage stratégique et opérationnel global du domaine

Assurer la coordination générale du bachelier et du master, en veillant à consulter et informer régulièrement les différents partenaires de la formation, notamment via l'organisation du Comité de gestion.

La Direction doit :

- participer aux organes de gestion d'ARTS² et du domaine (Conseil de Gestion Pédagogique, Conseil social, CoCoBA,...) ;
- participer aux réunions du Comité de direction composé de la Direction et des directions de domaines ;
- préparer et participer aux réunions du Comité de gestion ;
- assurer la présidence du Conseil du domaine Danse.

Le pilotage des actions et des projets pédagogiques

La Direction doit :

- assurer la présidence des jurys chargés, pour le domaine Danse, de l'admission aux études, du suivi des étudiants/es, de l'évaluation des acquis d'apprentissage, de leur certification et de l'organisation des épreuves correspondantes (jurys d'admission, jurys de délibération, commissions des études) ;
- coordonner l'équipe pédagogique du domaine Danse et avoir une vision d'ensemble des propositions de désignation ; ces désignations sont définies par le Comité de gestion, soumises aux avis des Conseils compétents de chaque école, et à la décision du pouvoir organisateur, dans le respect du cadre réglementaire et des limites fixées par l'encadrement du domaine ;
- gérer les différents de natures pédagogique et artistique susceptibles de se produire au sein de l'équipe enseignante ;
- assurer l'élaboration d'une offre pédagogique régulière des points de vue formel et légal ;
- veiller à la régularité des activités d'apprentissage, des programmes annuels individuels et des évaluations.

La gestion des ressources et des relations humaines

La Direction doit assurer la direction et le management des équipes de l'ensemble du domaine :

- être très attentif/ve à la circulation de l'information entre les pédagogues, les étudiants/es, l'administration et le personnel technique et ouvrier. Ainsi qu'être disposé/e à mettre en place des outils et des procédures claires pour que cette information circule dans des délais adéquats ;



- être capable de comprendre et d'identifier les besoins des étudiants/es, pédagogues, personnel administratif et ouvrier du domaine afin que celles ceux-ci puissent travailler efficacement et dans de bonnes conditions ;
- établir des relations constructives avec la direction et l'administration de l'École supérieure des Arts dans le respect des fonctions et obligations de chacun/e ;
- susciter un cadre de travail cohérent et fiable pour les équipes, y compris pédagogiques, en favorisant la collégialité ;
- veiller au bien-être de l'ensemble de son personnel et de tous/tes les étudiants/es, et instaurer une culture volontaire du respect et de la tolérance, en prévenant et luttant contre toute forme de discrimination ou harcèlement ;
- veiller au respect des valeurs de l'établissement (charte de bien-être au travail, projet pédagogique de l'École supérieure des Arts, projet pédagogique du domaine, etc.), s'y référer dans sa gestion et favoriser leur application.

La Direction doit également :

- assurer la présidence des commissions de recrutement chargées de rendre des avis sur les candidatures à des postes d'enseignants/es pour le domaine Danse ;
- superviser, sous l'autorité de la direction d'ARTS², et en concertation avec la direction de la Haute Ecole Condorcet, l'ensemble du personnel dédié au domaine en veillant au respect des droits, devoirs et obligations de chacun/e ;
- établir les profils de fonction pour les différents appels à candidature pour le personnel enseignant ;
- exercer, au besoin, une partie de l'autorité de la direction par délégation en cas d'absence momentanée de la direction d'ARTS² ;
- exercer sur les étudiants/es du domaine l'autorité déléguée de la direction d'ARTS².

La communication interne et externe

La Direction doit assurer les relations publiques du domaine, en veillant à être en lien avec l'ensemble des acteurs/trices du secteur de la danse, à l'échelle nationale et internationale :

- élaborer la stratégie et assurer la promotion du domaine ;
- inscrire le domaine dans son hinterland géographique et développer des contacts réguliers avec les milieux de l'éducation, culturels, économiques, politiques et associatifs ;
- développer des collaborations régulières avec les autres Écoles supérieures des Arts en Belgique, en particulier celles dépendant de Wallonie-Bruxelles Enseignement ;
- veiller à assurer une ouverture et un rayonnement des enseignements et de l'Institution à l'international ;
- assurer la représentation institutionnelle du domaine et d'ARTS², notamment dans le cadre des travaux de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur.



La Direction doit

- veiller à l'organisation logistique du domaine en collaboration étroite avec les services de l'ESA :
 - fixer le cadre et répartir les moyens d'enseignement (locaux, matériel, plages horaires) ;
 - veiller à cette organisation en concertation directe et constante avec les directions des autres domaines ;
 - assurer la bonne coordination des partenaires lorsque les activités du domaine se déroulent hors les murs ;
- gérer le budget du domaine Danse en concertation avec la direction et les services financiers d'ARTS².



Compétences pédagogiques et artistiques		
Niveaux de maîtrise A. Aptitude à acquérir la compétence -> avoir des notions théoriques B. Élémentaire -> agir de façon réactive C. Intermédiaire -> agir de façon autonome D. Avancé -> agir avec excellence	Niveau attendu en:	
	Jury	Fonction
Compétence pédagogique		
Défendre un projet pédagogique exigeant dont les objectifs poursuivis sont en adéquation avec le projet de l'école.	C	D
Démontrer une expérience pédagogique.	C	D
Montrer un intérêt pour la recherche en éducation adaptée au niveau d'enseignement concerné.	C	D
Compétence artistique		
Défendre un projet artistique exigeant dont les objectifs poursuivis sont en adéquation avec le projet de l'école.	C	D
Démontrer une connaissance du domaine de la Danse.	C	D
Démontrer une ouverture internationale dans le domaine de la Danse.	C	D

Compétences transversales (techniques et comportementales)		
Conformité avec la mission décréte		
Connaitre et mettre en pratique le cadre réglementaire.	B	C
Assurer l'élaboration d'une offre pédagogique régulière des points de vue formel et légal.	B	C
Veiller à la régularité des activités d'apprentissage, des programmes annuels individuels et des évaluations.	C	D
Gestion du domaine		
Veiller à la bonne gestion administrative, financière et matérielle de l'établissement.	C	D
Gestion des ressources humaines		
Assurer la direction et le management des équipes de l'ensemble du domaine.	C	D
Être capable de déléguer.	B	C
S'intégrer dans l'organigramme existant et respecter la hiérarchie.	C	D
Être capable de fédérer les équipes autour de projets communs et de gérer des projets collectifs.	C	D
Affronter les conflits et les résoudre en identifiant correctement les difficultés et en entreprenant les actions adéquates.	C	D
Reconnaître les qualités des collaborateurs, les stimuler à prendre des initiatives en leur donnant des responsabilités et en adaptant son propre style de leadership.	C	D



Faire preuve de fiabilité		
Assurer l'équité des décisions, la discrétion et le devoir de réserve.	C	D
Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement.	C	D
Communication et adaptabilité		
Communiquer adéquatement les objectifs poursuivis dans son projet.	C	D
Adapter et anticiper face à des éléments conjoncturels et imprévus.	C	D
Innover		
Être capable d'accompagner le changement.	C	D
Établir des liens entre les diverses données, concevoir des alternatives et tirer des conclusions adéquates.	C	D
Décider		
Définir les objectifs de manière proactive, étayer des plans d'actions de manière minutieuse en y impliquant des bonnes ressources dans les délais disponibles.	B	C
Prendre des décisions à partir d'informations (in)complètes et initier des actions ciblées afin de mettre en œuvre les décisions.	B	C

